

**Extrait du Registre des Délibérations  
Comité Syndical  
Séance du 24 septembre 2020**

**Date de la convocation** : 10 septembre 2020

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Membres Titulaires :**

Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Victor DUDRET, Marc GAIRIN, Philippe LABORDE-RAYNA, André LANUSSE-CAZALÉ, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Marie-Claire NÉ, Marc PEDELABAT, Jean-Louis PERES, Bernard PEYROULET, Josy POUHEYTO, Valérie REVEL, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU.

**Membres suppléants :**

Kenny BERTONAZZI (a suppléé François BAYROU).

**ETAIENT EXCUSÉS :**

Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Nicolas PATRIARCHE.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mohamed AMARA, Jérôme MARBOT, Francis PEES, Eric SAUBATTE, Claude ANTIN. Didier LARRAZABAL.

**N° 1 – ELECTION DU PRESIDENT  
DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND PAU**

**Rapporteur : Monsieur CAPERAN**

**Mesdames, Messieurs**

Par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2008, le Syndicat Mixte du Grand Pau a été créé.

L'arrêté du 29 mai 2019, portant modification de ses statuts, fixe la composition du comité syndical à 31 délégués.

Pour faire suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires qui s'est déroulé les 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à l'installation du Syndicat Mixte du Grand Pau et aux élections correspondantes.

En application des articles L.5211-2 et L. 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical élit le président, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Aucun acte de candidature n'est exigé et il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat aux deux premiers tours pour l'être au troisième.

En application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le doyen de l'assemblée prend la présidence de la séance, invite les délégués qui le souhaitent à présenter leur candidature et fait procéder à l'élection.

### **Election du Président**

**Candidature : Monsieur Victor DUDRET**

**Résultats du scrutin :**

**Inscrits : 31**  
**Votants : 21**  
**Abstentions : 0**  
**Bulletins nuls : 0**  
**Bulletins blancs : 0**  
**Suffrages exprimés : 21**

**Monsieur Victor DUDRET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est proclamé Président du Syndicat Mixte du Grand Pau et est immédiatement installé dans ses fonctions. Il prend la présidence de la séance.**

Conclusions Adoptées  
à l'unanimité

Suivent les Signatures  
Pour Extrait Conforme,



**Le Président,**

**Victor DUDRET**

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the printed name "Victor DUDRET".